



ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Marchés publics : vous n'êtes pas seuls...

Depuis le 1er juillet 2013, les écoles et les Centres PMS sont soumis à la législation relative aux marchés publics. Cela demande aux PO et aux écoles de progressivement faire évoluer les procédures d'achats et de conclusion des contrats.

Le SeGEC a développé une série d'initiatives pour soutenir les Pouvoirs organisateurs et les gestionnaires d'établissements scolaires dans la mise en œuvre progressive de cette législation.

APERÇU DE LA LÉGISLATION

QUI EST SOUMIS À LA LÉGISLATION ?

La législation prévoit que toutes les ASBL financées à plus de 50% par des subventions publiques doivent respecter les principes des marchés publics. Les Pouvoirs organisateurs de l'enseignement catholique sont dès lors soumis à la législation. Seuls certains PO d'internats autonomes, c'est-à-dire n'organisant qu'un internat, pourraient ne pas être concernés dès lors qu'ils comptent moins de 50% de subventions dans leurs ressources financières.

Il faut noter que les centres de gestion sont également soumis à la législation, étant donné qu'ils sont des regroupements d'ASBL soumises à la législation et que leurs ressources principales sont des subventions.

QU'EST-CE QUE CELA VEUT DIRE POUR LES ÉCOLES ET LES PO?

Les pouvoirs organisateurs (et par conséquent les écoles ou CPMS) doivent dorénavant veiller à respecter certains principes lorsqu'ils procèdent à des achats de fournitures, de services et de travaux.

Ces principes (de concurrence, d'égalité de traitement des soumissionnaires et de transparence) s'appliquent dans tous les cas, tant pour les dépenses financées par les subventions que pour celles financées par fonds propres. Toutefois, le formalisme des procédures varie selon la taille des marchés envisagés. Les marchés de petites tailles (inférieur à 8.500€ HTVA) ne nécessitent qu'un formalisme très limité, les marchés de tailles moyennes (jusqu'à 85.000€ HTVA) peuvent être passés par des procédures négociées avec quelques fournisseurs sur base d'un cahier des charges définis par le PO. Ce sont ces situations qui seront le plus fréquemment rencontrées par les PO. Les marchés les plus importants (au-delà de 85.000€ HTVA) doivent être traités par des procédures d'adjudication ou d'appel d'offres basés sur des cahiers de charges précis et publiés dans les journaux officiels belges ou européens.

Pour déterminer quelle procédure doit être utilisée, il s'agit donc d'évaluer la taille des marchés à passer pour l'ensemble de l'ASBL. Pour évaluer correctement la valeur du marché, il faut dès lors regrouper les achats, pour un même type de fournitures ou de services, des différents établissements que le PO organise. Un PO dont l'activité se limite à une école fondamentale pourra, par exemple, recourir plus souvent à des procédures simplifiées.

À PARTIR DE QUAND LES POUVOIRS ORGANISATEURS DOIVENT-ILS S'ADAPTER?

Le législateur n'a pas laissé de période transitoire. Les nouvelles dispositions s'appliquent donc à tous les nouveaux marchés que les écoles et les PO passeront.

Tous les contrats négociés avant le 1er juillet 2013 restent valables et ne doivent pas être renouvelés avant leur échéance. Les contrats à durée indéterminée devront être repassés dans des délais raisonnables, par exemple, dans les 4 ans à venir.

Il s'agit donc de procéder par étapes et sans précipitation en identifiant d'abord les contrats actuellement en cours qui ne nécessite pas de modifications urgentes, et en analysant les types de fournitures et de services nécessaires, leur quantité ou leur fréquence et leur valeur. Cela permettra de planifier le travail de renouvellement des contrats.

Il faut noter qu'en cas d'urgence indépendante de la volonté du PO, la législation permet, exceptionnellement, de recourir à des procédures simplifiées, de telle sorte que l'activité quotidienne des écoles ne soit pas entravée.

DES SERVICES ET OUTILS PROPOSÉS PAR LE SEGEC POUR VOUS AIDER

DES FORMATIONS

Des formations sont mises en place par le SeGEC à destination des pouvoirs organisateurs, des directeurs et des économistes et des gestionnaires. Ces formations sont proposées conjointement par les organismes de formation continue de l'Enseignement catholique : Service PO, FOCEF, CECAFOC, CFPL et FCC-EPS.

Marchés publics : principes et premiers pas...

Cette formation est une formation de base. Elle permettra de découvrir les principes de cette législation, de comprendre ses implications dans la gestion. Elle permettra de découvrir les ressources mises à disposition par le SeGEC pour accompagner les PO et les gestionnaires d'écoles et de centres PMS dans les procédures de marchés publics (modèles de cahiers de charges, fonctionnement de la centrale de marchés...)

Prochaine session : le 2 avril 2014 de 9h30 à 12h30 à Champion

Marchés publics : mise en œuvre d'une procédure négociée à objet simple

Cette formation, complémentaire à la formation de base, s'adresse à des gestionnaires d'écoles (directeur, trésorier, administrateur PO...) avec une structure simple (par exemple : un PO n'organisant qu'une seule école). Elle abordera des marchés « simples » dans leur estimation, leur description et leur réalisation. Cette formule s'adresse, particulièrement, aux membres des PO ou aux directions des établissements d'enseignement fondamental de petite taille ou de taille moyenne.

Elle permettra aux responsables des achats des écoles et/ou des PO de découvrir de manière pratique les différentes étapes d'une procédure de marchés publics : rédaction d'un cahier spécial des charges, déroulé de la procédure négociée et exécution du marché.

La formation, d'une durée d'une matinée, se basera sur des exemples concrets d'achats de services et de fournitures généralement utilisés dans les écoles (transport, mazout, nettoyage...). La formation n'abordera pas les marchés de travaux. Ceux-ci sont gérés avec l'aide du SiEC. Elle n'abordera pas non plus les marchés de fournitures techniques (HORECA, matériel électrique, bois, construction...). Ceux-ci nécessitent des approches particulières qui sont aujourd'hui à l'étude avec les responsables de secteurs.

Prérequis : Les participants à cette formation auront participé à la formation « Marchés publics : principes et premiers pas... » ou disposeront déjà d'un minimum de connaissance de base sur la réglementation des marchés publics.

Prochaines sessions : soit le 6 mai 2014 de 9h à 14h, soit le 27 mai 2014 de 9h à 14h à Champion.

Marchés publics : mise en œuvre d'une procédure négociée à objet complexe

Cette formation, complémentaire à la formation de base, s'adresse à des gestionnaires d'écoles (membres de PO, directeurs, économistes, ...) de plus grandes tailles ou de PO organisant plusieurs établissements.

Elle abordera des marchés nécessitant plus de complexités dans la rédaction des cahiers de charges et dans l'exécution du marché pour répondre à la diversité des situations au sein d'une même ASBL PO. Cette formule est particulièrement adaptée aux directions, PO, gestionnaires des écoles secondaires et de promotion sociale.

Elle permettra aux responsables des achats des écoles et/ou des PO de découvrir de manière pratique les différentes étapes d'une procédure de marchés publics : rédaction d'un cahier spécial des charges, déroulé de la procédure négociée et exécution du marché.

La formation, d'une durée d'une matinée, se basera sur des exemples concrets d'achats de services et de fournitures généralement utilisés dans les écoles (transport, mazout, nettoyage...).

La formation n'abordera pas les marchés de travaux. Ceux-ci sont gérés avec l'aide du SiEC. Elle n'abordera pas non plus les marchés de fournitures techniques (HORECA, matériel électrique, bois, matériaux de construction...). Ceux-ci nécessitent des approches particulières qui sont aujourd'hui à l'étude avec les responsables de secteurs.

Prérequis : Les participants à cette formation auront participé à la formation « Marchés publics : principes et premiers pas... » ou disposeront déjà d'un minimum de connaissance de base sur la réglementation des marchés publics.

Prochaines sessions : soit le 6 mai 2014 de 9h à 14h, soit le 27 mai 2014 de 9h à 14h à Champion.

Inscriptions

Via le site <http://enseignement.catholique.be/segec/index.php?id=2010> ou en contactant Carmen Ruiz au service Pouvoirs organisateurs : carmen.ruiz@segec.be ou 02 256 70 41.

DES RESSOURCES SUR L'EXTRANET DU SEGEC

Les services du SeGEC mettent à disposition des membres des Pouvoirs organisateurs et des gestionnaires d'écoles, une série de ressources.

Outre des supports d'informations et des réponses aux questions les plus fréquentes, des modèles de cahiers de charges sont mis en ligne. Ainsi, des cahiers de charges sont disponibles concernant des marchés de :

- Fourniture de Mazout
- Fourniture de petit matériel de bureau
- Service de voyage
- Service de transport de personnes en bus
- Service pour la désignation d'un réviseur
- Service pour le contrôle périodique des bâtiments

Cette liste est régulièrement mise à jour et complétée.

L'accès à ces ressources est possible sur l'extranet du SeGEC (<http://admin.segec.be>). Il est réservé aux PO et établissements affiliés au SeGEC et à leurs représentants. Il nécessite d'introduire l'identifiant et le mot de passe de l'établissement ou du PO. Des accès individuels pour les membres de PO sont également possibles sur demande en contactant carmen.ruiz@segec.be.

DES PERSONNES-RESSOURCES

Le Service juridique du SeGEC et le Service gestion économique sont disponibles pour apporter une aide sur des questions concernant la législation ou la rédaction de cahiers de charges en matière d'achats de fournitures ou de services. Par ailleurs, en matière de travaux dans les bâtiments scolaires, le SiEC reste, comme par le passé, les interlocuteurs privilégiés.

LA CENTRALE DES MARCHÉS DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

Ce nouveau service se met en place. Il devrait, à terme, permettre aux PO de procéder à certaines commandes de fournitures et de services dans le cadre de procédures de marchés publics simplifiées, tout en bénéficiant de conditions contractuelles négociées à l'échelle de l'ensemble de l'Enseignement catholique. Cette centrale de marchés ne proposera pas des conditions d'achats pour toutes les fournitures et services mais proposera, étape par étape, des marchés ou des accords-cadres concernant des fournitures ou des services pour lesquels des économies d'échelles (économiques ou administratives) peuvent être réalisées dans un nombre important d'établissements.